

[Accueil](#)

Des explosions pour l'armée... du Salut



La Voix du Nord

Publié: 10 Juillet 2020 à 15h43

Temps de lecture: 1 min

Partage :



Privés de feu d'artifice dans votre commune ? Une société a eu l'idée de réaliser un coup de comm en surfant sur la vague de ce premier 14 Juillet de l'ère Covid. Dans ce communiqué, on peut lire « il est possible de s'offrir un véritable spectacle pyrotechnique de qualité et de surprendre ainsi famille, amis et voisins, en toute sécurité, sans quitter son jardin... et cela, tout en étant solidaire ! » Le côté solidaire de l'entreprise Ardi tient en une phrase : « pour chaque feu d'artifice portable acheté d'ici le 31 août, Ardi s'engage à reverser 1 € à l'[Armée du Salut](#). » Comptez tout de même une centaine d'euros par minute de spectacle pyrotechnique. Pour en savoir davantage : <http://www.fetesolidaire.fr/> Pour rappel, la préfecture du Nord interdit le maniement des feux d'artifice C2 à C4 (ou K2 à K4), par des non professionnels, sur la voie publique les lundi 13 et mardi 14 juillet dans tout le département.